

### **Compte rendu du CTSD du 26 janvier 2017 :**

Le CTSD sur la carte scolaire du premier degré et sur les DHG des collèges s'est tenu le 26 janvier de 9h à 13h45 en présence du DASEN. Toutes les organisations syndicales (FSU, FO, SGEN et UNSA) étaient présentes.

**Concernant la carte scolaire du premier degré**, le DASEN a expliqué que la baisse continue des effectifs devrait se poursuivre l'an prochain, la Nièvre étant le département le plus fortement impacté dans l'académie. Il a expliqué que l'**application** à la lettre **de la convention « Faire vivre les écoles de la Nièvre »** signée par l'État, l'amicale des maires, le conseil départemental, le Maire de Nevers et les parlementaires nivernais aurait dû provoquer cette année le **retrait de 20 postes** et qu'il considérait que l'absence de retrait de postes pour le département était une bonne chose. Il a par contre expliqué que cela devait « permettre préparer l'avenir » en imaginant de « nouvelles organisations ». La DSDEN a dans ce cadre projeté la suppression de 22,26 postes (dont 19 postes classes avec la fermeture de 5 écoles) et l'ouverture de 19,53 postes (dont 4 postes classes, 5 PMQC et 1,5 CASNAV).

La FSU a expliqué qu'il **ne fallait pas oublier l'aménagement du territoire** et créer des déserts scolaires. Réfléchir sur les écoles du département ne doit tendre vers une concentration de tous les élèves sur les centres-bourgs en éliminant toutes les petites écoles. Pour la FSU la proximité d'une école pour chaque élève ne doit pas être négligé, et il ne faut pas condamner des écoles multi-niveaux car elles ont plutôt de meilleurs résultats dans les études de l'INSEE.

Le DASEN impute le souhait des jeunes enseignants de quitter le département à la petitesse des écoles, aux classes multi-niveaux et à la solitude des collègues ces écoles.

Pour la FSU, ce sont les raisons de rapprochement géographique qui sont prévalentes. Le FSU a expliqué qu'elle organisait des interviews des collègues en école rural qui confirme leur attachement à leur environnement de travail. Les écoles rurales sont souvent autant ouvertes sur le monde notamment grâce aux nouvelles technologies. Certaines écoles rurales étant très bien équipés.

La FSU a déploré l'absence de groupe travail en amont de cette réunion ce qui obligera la FSU à intervenir avec tous les détails nécessaires à la compréhension des situations de chaque écoles où les fermetures sont inacceptables.

FO a pointé les incidences des mesures de carte scolaire sur la vie des personnels. Le DASEN a renvoyé cette question à la CAPD (NLDR : FO n'y a pas de siège). La FSU y interviendra en temps utile.

La réunion s'est poursuivie sur l'examen des différentes situations particulières où FSU a contesté de nombreuses suppressions et interrogé la pertinence de certaines implantations notamment de PMQC. Rappelant son intérêt pour ce dispositif auquel le SNUipp-FSU est très attaché, elle rappelle néanmoins qu'il faut tenir compte de l'avis des personnels pour ce type de dispositif qui ne saurait ni compenser une suppression, ni être imposé contre l'avis des collègues de l'école.

Parmi les situations défendues : voir le compte rendu diffusion par la FSU et le SNUIPP

Vote sur la carte scolaire du premier degré :

POUR 0,                    ABSTENTION 0,                    CONTRE 8 (4 FSU, 1 FO, 1 SGEN, 2 UNSA)

Le CTSD sera de nouveau réuni sur la question de la carte scolaire premier degré le 3 février à 9h00.

Concernant la dotation des collèges du département, le DASEN a pointé une baisse des effectifs à la rentrée et l'augmentation du H/E du département. Ainsi les collèges de l'académie perdraient 929 élèves à la rentrée et ceux de la Nièvre perdraient 166 élèves. Le département perdra à la rentrée 118 heures de dotation.

La FSU a demandé des précisions sur les dotations étudiées lors de ce CTSD sur les différentes enveloppes horaires contenues dans la DHG.

Mme la Secrétaire Générale a expliqué que ces DHG contenaient outre les moyens pour les enseignements et les décharges statutaires, les IMP, et les moyens globalisés. **Il revient à l'établissement de fixer la fraction de la DHG conservée pour les IMP et les moyens globalisés qui correspondent à des HSA.** Par contre, les établissements doivent respecter un certain ratio HSA (car le département reçoit une dotation en heure poste et en HSA).

*[Donc chaque établissement doit respecter la balance heure poste HSA, même s'il y a toujours des conversions possibles puisqu'il y en a chaque année. Pour le reste c'est l'établissement qui décide de ce qu'il garde en IMP et en crédits globalisés (HSA qui seront converties en HSE pour payer ponctuellement du travail en présence d'élèves) dans le respect des horaires officiels, des décharges officielles (avec les chorales).]*

Plusieurs situations d'établissements ont ensuite été évoquées à l'initiative du SNES-FSU et du SNEP-FSU :

Le SNES a fait remarquer qu'il y a **des établissements qui n'ont pas une dotation correspondant aux horaires prévus par la réforme du collège** (29 heures multipliées par le nombre de classes) et aux heures obligatoires (AS, chorale, heure de préparation (vaisselle)). Nous avons demandé que ces situations soient revues rapidement car dans ces établissements la marge professeur de trois heures par division n'est pas tenue pour sa première mise en œuvre.

Le DASEN a dit qu'il allait regarder les dotations de ces établissements.

Le SNES a pointé **l'insuffisance des dotations de certains établissements classés REP** dont certains ont des moyens pas vraiment différents des établissements non REP de taille équivalente. Dans certains établissements REP, il y aura des niveaux où le nombre d'élèves par classe dépassera les 25 élèves.

Le DASEN ne considère pas qu'une classe à 26 élèves est une classe chargée. Même s'il dit reconnaître que les établissements REP doivent avoir des moyens supplémentaires à taille égale et note les établissements que nous trouvons sous-dotés.

### **Le SNES a relayé l'action des collègues d'un établissement REP.**

Le DASEN a expliqué avoir dialogué avec le chef d'établissement à ce sujet. Il considère que pour l'heure, il doit y avoir des discussions dans l'établissement notamment sur le nombre de classes.

Le SNES a demandé de prendre en compte les demandes qui viendront de l'établissement car il serait totalement incompréhensible que ce collège soit obligé de rogner sur l'offre d'enseignement, ou les dispositifs pédagogiques (bilangue, latin, diversité des LV, ..... ) dans un réseau d'éducation prioritaire. Nous avons demandé que le DASEN s'engage à recevoir une délégation si la demande lui était adressée.

Le DASEN a dit s'y engager, mais qu'il voulait que les échanges dans l'établissement aient lieu avant cela. Il dit, tout en renvoyant à l'autonomie de l'établissement, que l'offre d'enseignement et les dispositifs pédagogiques doit être maintenu car c'est pour lui une richesse et le moyen d'attirer ou de conserver plus d'élèves.

Le SNES et le SNEP ont fait remarquer qu'il **fallait prendre en compte le fait que lorsqu'il y a**

**une ULIS dans le collège**, l'effectif des classes se trouvait souvent augmenter par l'inclusion des élèves d'ULIS. Ainsi, une classe à 28 peut se retrouver à 30 élèves plus deux AVS. La classe se retrouve ainsi en sur-effectif et cela pose des problèmes de place dans la classe. Nous avons pointés plusieurs exemples REP et sortant de REP qui possèdent des ULIS.

Nous avons fait remarquer que pour deux établissements de petite taille, un niveau allait atteindre les 30 élèves ou plus par classe (**jusqu'à 34 élèves dans une classe**). Nous avons demandé que les établissements aient le moyen d'avoir une division supplémentaire. La DASEN a noté ces situations.

Concernant les langues vivantes, le SNES a alerté le DASEN sur certaines velléités **de mélanger plusieurs niveaux dans un même groupe** (par exemple : des 6ième et des 5ième). Nous avons demandé que cela soit absolument évité et que les établissements aient toujours les moyens de ne pas faire cela. Nous avons expliqué que ce type de montage ne pouvait que décourager les enseignants.

Nous avons eu un débat assez tendu sur cette question. Le DASEN arguant que l'on pouvait raisonner par référentiels de compétences, le primaire le faisant déjà selon lui. Le SNES a dit clairement que ce serait une catastrophe si l'on s'engageait dans cette voie. En expliquant que les résultats de la fin de primaire montraient que cela ne pouvait pas fonctionner (voir TIMSS ou PIRLS).

Le DASEN a renvoyé la question aux IPR.

Le SNES a rappelé que **les bilangues sont portées par l'engagement des enseignants**, prendre le risque de les décourager c'était mettre en péril ces dispositifs.

Le DASEN a reconnu l'engagement des collègues.

La FSU a demandé si des ouvertures d'ULIS était envisagés.

Le DASEN adjoint a expliqué qu'un seul projet était envisagé mais pas encore acté : une ULIS pro au lycée de Decize (trouble des fonctions cognitives).

La FSU a demandé que les **dotations des SEGPA** soient communiquées.

Mme la secrétaire générale a dit que ce serait fait au CTSD de Mars.

Le SNES a demandé **comment allait se faire l'orientation des élèves à la fin de la troisième, étant donnée l'existence de classes sans notes**. L'égalité de traitement se faisait en utilisant les notes des élèves. Va-t-on créer des notes factices pour alimenter Affelnet ?

Le DASEN a reconnu qu'il y avait un problème à régler.

Le SNES a pointé le **manque d'information des collègues concernant les épreuves orales du brevet**.

Le DASEN a dit être conscient de cette difficulté et a expliqué qu'un travail est en cours pour proposer des outils et affirme que ce sujet est totalement perçu par la Rectrice.

Concernant le LSUN, le SNES a demandé qu'il soit possible de mixer disciplines à notes et disciplines sans note. Le choix du mode d'évaluation relevant de la liberté pédagogique les

collègues ne doivent pas se voir contraints à tel ou tel mode d'évaluation par des contraintes logicielles.

Le DASEN nous a répondu qu'il y avait un travail au niveau académique sur ces questions.

De plus, **le SNES a rappelé sa position pour que les bulletins restent court afin** qu'ils soient lisibles, que les collègues ne travaillent pas pour rien et que cela ne soit pas une nouvelle charge de travail.

Le DASEN dit être en accord avec l'idée d'un bulletin périodique court et lisible. Il a ensuite rappelé que les logiciels privés allaient être interconnectés avec le LSUN ce qui éviterait l'écueil de la double saisie. Il a expliqué que la Nièvre était bien placée pour le remplissage des bulletins dans le 1er degré.

Le SNES a rappelé qu'il est inacceptable que des collègues perdent les données saisies sur le LSUN. Par ailleurs, **le SNES a dénoncé le fait que les logiciels privés avaient créé des arbres de compétences propres à leur logiciel.** Pour le SNES, **le ministère ayant supprimé le LPC**, ce n'est pas pour voir revenir un LPC fixé par le choix d'un logiciel.

Le DASEN a convenu du caractère problématique des pertes de données et du fait qu'effectivement il n'y a plus de liste d'item de compétences hors des programmes.